

Monsieur Patrick Kanner
Président du Conseil Général du Nord

Lille, le 20 octobre 2011

Objet : Agenda social

Monsieur le Président,

Le 22 septembre dernier, le groupe de travail « Agenda social » a arrêté trois axes de négociations : la rémunération et l'action sociale, la promotion et l'avancement, les Assistantes familiales.

Réticents à « prioriser » nos revendications et retenus par notre Assemblée Générale annuelle, nous avons prévenu que nous ne pourrions pas participer à cette réunion. Depuis, à défaut d'un compte-rendu de réunion, les thèmes de négociation nous ont été communiqués.

Ces axes appellent de notre part quelques remarques. Tout d'abord, ils suscitent notre surprise. Pourquoi inscrire à l'ordre d'un agenda social des revendications qui constituent l'ordinaire, le tout venant, du syndicalisme ? Nous avons, quant à nous, compris que l'agenda retiendrait pour la durée de votre mandat des revendications moins communes. Fallait-il arrêter un agenda social pour négocier les rémunérations, l'avancement, les promotions ou encore le statut des Assistants Familiaux ?

Nous dénonçons par ailleurs, comme artificielle, la distinction opérée entre rémunération et carrière. **La rémunération** est un élément-clé de la carrière **dont** le bon déroulement influe sur la **rémunération**. C'est dialectique, un vrai pas de deux...et les deux éléments n'en font plus qu'un ! Pour l'employeur, qui gère la masse salariale et pour les syndicats qui défendent les intérêts des agents. Nous les avons, bien évidemment, présentés conjointement dans notre plate-forme revendicative.

Lors de la réunion du 13 octobre dernier, les organisations étaient conviées à faire connaître « leurs propositions » (sic*) sur le premier item : « rémunérations et action sociale » . Retenus par une réunion de Bureau, nous n'avons pas pu y participer. Nous vous prions donc de **redécouvrir** nos revendications en la matière.

Vous n'ignorez pas que les fonctionnaires depuis 2000 connaissent une perte de pouvoir d'achat cumulée de 10 %, que le gel du point d'indice en 2011 et 2012 nous prive d'une revalorisation globale de nos salaires, que l'inflation entame nos économies - pour ceux qui en ont. L'augmentation des salaires est urgente, elle passe par :

- la revalorisation du régime indemnitaire de grade pour tous ;
- le versement du rappel de la prime promise dès 2007 aux agents départementaux des collèges ;
- l'attribution élargie de la NBI sur des critères objectifs, transparents et universels (création d'une commission de recours) ;
- le paiement ou récupération de toute heure supplémentaire au choix de l'agent.

et pour l'action sociale :

- la prise en charge financière d'une couverture complémentaire santé ;
- le remboursement à 100 % des frais de transport collectif ;
- l'augmentation de la valeur faciale du chèque de table ;

Vous connaissez le combat qu'a mené l'intersyndicale CFTC, CGT, FO, SUD contre l'instauration d'une prime de fonction encadrement. La Cgt dénonce encore cette prime comme un élément de marketing social inacceptable dans une collectivité de gauche : attirer les cadres, les fidéliser, reconnaître les compétences passe selon nous par une politique de ressources humaines et d'organisation du travail de qualité. S'en dispenser par l'attribution d'une gratification financière, c'est reconnaître un manque de savoir faire. Nous en demandons la suppression comme gage d'une politique salariale nouvelle basée sur l'équité et la reconnaissance de toutes les fonctions.

Vous connaissez nos revendications, elles ne se satisferont pas d'un « à peu près », d'une différenciation des rémunérations, de gratifications individuelles, de récompenses de service, de primes de fonction et de résultats.

Assuré de votre attention, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de notre considération.

Martine Vis
Secrétaire Générale
du Syndicat Cgt

* terme utilisé dans le courriel d'invitation pour le 22 octobre. Il y a trois parties dans une négociation, l'employeur, les agents, et les organisations qui défendent les intérêts des agents. Pour sa part, la Cgt ne fait pas de propositions, elle avance des revendications puis considère les propositions qui lui sont faites avant de les soumettre aux agents. Pour exemple, la pétition contre le régime d'encadrement a été signée par plus de 2000 agents.

Copie aux organisations syndicales
Copie à Madame Fabre Marie - Monsieur Reix Patrick